



Succession héritage familial

Par **wika**, le **20/05/2016 à 13:27**

Bonjour,voici ma question;
notre mère est atteinte d'une maladie grave et incurable.
Nous étions 4 enfants mais notre sœur est décédé il y a quelques mois
elle avait 3 enfants et notre mère(donc leur grand mère) ne souhaite pas qu'ils bénéficient de
quoi que ce soit lorsqu'elle partira ...
quelles démarches doit elle ou devons nous faire afin que ces 3 petits enfants ne bénéficient
pas d'un quelconque héritage;
est ce possible ?
merci pour vos réponse

Par **youris**, le **20/05/2016 à 20:17**

bonjour,
votre mère peut établir un testament en léguant sa quotité disponible (1/4 de sa succession) à
qui elle veut.
les enfants d'un défunt sont des héritiers réservataires qui doivent obligatoirement se partager
la réserve héréditaire.
les petits enfants viennent obligatoirement à la succession de leur grand mère en
représentation de leur mère prédécédée.
il n'est pas possible de déshériter les petits enfants héritant à la place de leur mère.
salutations

Par **janus2fr**, le **20/05/2016 à 20:27**

[citation]quelles démarches doit elle ou devons nous faire afin que ces 3 petits enfants ne
bénéficient pas d'un quelconque héritage;
est ce possible ? [/citation]
Bonjour,
Les 3 petits enfants recevront la part d'héritage de leur mère décédée, qui était héritier
réservataire.